

les éditions de luxe de : *Jésus-Christ*, — *la Sainte Vierge*, — *St-Cécile*, — *Jeanne d'Arc*, etc., etc.; les volumes grand in-8, reliés en chagrin, tranches dorées et magnifiquement illustrés et parmi lesquels on remarque : *Les montagnes*, — *Le désert et le monde sauvage*, — *Les aventures de Robin Souel*, — *La Terre Sainte*, — *Histoire de Jésus-Christ*, etc., à \$3.60; *Le Baron des Adrets* — *Les Contes Arabes* — *Les quatre derniers papes* — *La Jérusalem délivrée*, etc., etc., à \$1.75. Les beaux volumes illustrés de la BIBLIOTHEQUE ROSE à 50 cents le volume broché ou 80 cents relié, parmi lesquels on remarque les œuvres de Mme DE SEGUR : *Les bons enfants* — *François le Bossu* — *L'Auberge de l'ange Gardien*, etc., etc., les œuvres de Melle GOURAUD : *Le lierre de maman* — *Lettres de deux poupées* — *Le petit colporteur* — *L'enfant du guide*, etc., etc. Il y a aussi la collection des ouvrages de Mme P. L'OLIVIER qui se compose de jolis volumes in-12 illustrés avec cartonnage en chromo : *Les anémones* — *Blueets* — *Jasmin* — *Pennuches* — *Lilas*, etc., à 50 cents le volume; enfin il y a un choix complet d'alphabets illustrés et de livres d'images pour les enfants, appropriés à tous les âges et dans tous les prix, de 5 cents à \$2 chaque.

On peut voir par cette courte énumération que l'on n'aura que l'embaras du choix, car l'on peut se procurer à la maison Rolland des livres pour tous les âges et pour toutes les bourses, depuis le petit volume de l'enfant, à 5 cts., jusqu'aux éditions de luxe, de 20 à 25 dollars.

Il est très-facile de se faire expédier par la poste tous les ouvrages en vente chez MM. Rolland, & Fils il suffit d'en faire la demande, et ces messieurs expédieront les effets franco par le retour de la malle.

VENTES PAR LE SHÉRIF

JEAN ANTY ME ROY, Demandeur; contre **DAME MARIE DOLL**, veuve de feu Jean Evariste St-Pierre.

1. Une terre sise et située en le premier rang de la seigneurie de Madawaska, dans la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, contenant environ sept arpents et demi de front sur une profondeur moyenne de vingt deux arpents et demi; — avec les bâtisses dessus construites.

Mais à en distraire un petit terrain occupé par le dit Gabriel Michand.

2. Un emplacement sis et situé en la ville de Fraserville sur la rue Fraser, contenant cinquante et un pieds sur la dite rue Fraser, sur cent cinq pieds de profondeur; — avec une maison et autres bâtisses dessus construites;

3. Un emplacement sis et situé en la dite ville de Fraserville, sur la rue du Marché, contenant environ cent trente-cinq pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur;

4. Une terre sise et située en le second rang de la dite seigneurie de Madawaska, en la dite paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur;

5. Une terre de deux arpents et quart de front sur environ vingt-neuf arpents de profondeur, sise et située en la dite paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata;

6. Une autre terre sise et située en la dite seigneurie, encore en la même paroisse, contenant deux arpents et quart de front sur trente arpents de profondeur;

7. Une terre sise et située au même endroit, en le troisième rang, contenant quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur;

8. Une terre sise et située au même endroit, en le quatrième rang, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur;

9. Un emplacement sis et situé en le premier rang de la dite seigneurie, en la dite paroisse, de forme irrégulière, contenant environ sept à huit arpents en superficie.

Pour être vendus comme suit, savoir: les lots Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, MARDI, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi; et les lots Nos. 2 et 3, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière du Loup, en la ville de Fraserville, MERCREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure après-midi.

F. A. SIROIS,
Shérif.

NARCISSE BELLEISLE, de la paroisse des Trois Pistoles, cultivateur, Demandeur; contre **CYPRIEN SOUCY**, de Sainte-Françoise:

Une terre sise et située en le premier rang de la paroisse de Sainte-Françoise, quatrième concession de la seigneurie des Trois-Pistoles, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Françoise, le TRENTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures avant midi.

JOS. THA. PARADIS,
Député Shérif.

NARCISSE BELLEISLE, de la paroisse des Trois-Pistoles, cultivateur, Demandeur; contre **JOSEPH SOUCY**, de Sainte-Françoise.

Une terre sise et située en le premier rang de la paroisse de Sainte-Françoise, quatrième concession de la seigneurie des Trois-Pistoles, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur; — avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Françoise, le TRENTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures avant-midi.

JOS. THA. PARADIS,
Député Shérif.

A VENDRE :

Graines de mil pour semence.

MM. les directeurs du Cercle Agricole de St-Sébastien d'Aylmer offrent en vente 400 minots de graine de mil de première qualité.

Les directeurs des sociétés d'agriculture qui ont l'intention de se procurer de la graine de mil pour semence, afin d'en faire la distribution aux membres de leur société, trouveront avantageux de l'acheter des directeurs du Cercle agricole de St-Sébastien d'Aylmer, en s'adressant pour cela au président du Cercle, le Révd M. S. Garon, curé de St-Sébastien d'Aylmer, P. Q.

Cette graine sera livrable soit à la Station du chemin de fer à St-Joseph de la Beauce ou à la Station de St-Henri.



GONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI,

VENDREDI,

LE 24 DECEMBRE PROCHAIN,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, entre GASPE BASSIN et la RIVE NORD DU ST-LAURENT, à partir de l'ouverture de la navigation de 1881.

Le transport se fera en goëlette de pas moins de 40 tonneaux, la nouvelle mesure.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste de Gaspé Bassin, Point St-Peter, Percé, Port Daniel et Paspébiac, et au Bureau du sous-séjour, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 30 octobre 1880.
9 décembre 1880.